

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**23 MAI 2019**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 70

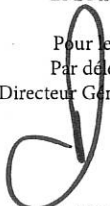
OBJET

**Adhésion à la Fondation  
du Patrimoine en vue de  
l'organisation de  
souscriptions publiques  
pour la sauvegarde du  
patrimoine Saint-  
Germanois**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 24 mai 2019  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 24 mai 2019  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 24 mai 2019

Pour le Maire,  
Par délégalion,  
Le Directeur Général des Services



Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur LETARD, Monsieur RICOME, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Madame DEBRAY, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Madame NASRI, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, Monsieur MORVAN, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PERICARD  
Madame TEA à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur AGNES à Madame de JACQUELOT  
Madame DORET à Madame GUYARD  
Madame DILLARD à Monsieur VENUS  
Madame BURGER à Monsieur LEVEL  
Madame AZRA à Monsieur PRIOUX  
Madame LESUEUR à Madame VERNET  
Madame ANDRE à Monsieur JOLY  
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET  
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD  
Monsieur CADOT à Madame LESGOURGUES  
Madame GOMMIER à Monsieur LAZARD

**Etaient absents :**

Monsieur MITAIS  
Madame CERIGHELLI

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MERCIER

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20190523-19-E-02-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2019  
Date de réception préfecture : 24/05/2019

**N° DE DOSSIER** : 19 E 02

**OBJET** : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE EN VUE DE L'ORGANISATION DE SOUSCRIPTIONS PUBLIQUES POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SAINT GERMANOIS

**RAPPORTEUR** : Madame ADAM

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La restauration et la valorisation du patrimoine architectural et historique de Saint-Germain-en-Laye est un objectif constant de la politique culturelle et urbanistique de la Ville.

De grands travaux sont régulièrement entrepris ou projetés tels que la restauration de la Rampe des Grottes, la restauration de l'Église de Saint-Germain-en-Laye et de celle à venir de Fourqueux, la réhabilitation de la Villa Désoyer et celle prévue pour la maison natale de Claude Debussy. Ils témoignent de la volonté permanente de la municipalité de préserver les vestiges du passé.

Dans la perspective du projet de restitution du Grand Bassin de Le Nôtre et compte tenu du souhait de solliciter prochainement le label Ville d'Art et d'Histoire pour lequel sera créé un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, association incontournable pour la mise en œuvre de la sauvegarde du patrimoine, apparaît comme une étape importante de cette politique.

En effet, en soutenant de nombreux chantiers de restauration la Fondation du Patrimoine fait œuvre de mémoire en vue de transmettre aux générations futures un patrimoine dont la conservation est de la responsabilité de tous. Grâce au lancement de campagnes de dons par le biais de la procédure de souscription publique, elle apporte une aide financière non négligeable. Les dons collectés donnent droit à déduction fiscale.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord à l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

DONNE son accord à l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*